



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 095-219500584-20261001-2026_10_02-AR

S²LOW

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

N° 2026-10

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention de formation professionnelle SST-Initiale (sauveteur secouriste du travail) avec la Société CACEF, située Centre Le Thillay-38 rue Maurice Bertaux-95 500 LE THILLAY, les 25 et 26 juin 2026, soit 10 personnes sur site, pour un montant de 1400 € HT.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 1/10/2026


Le Maire,
Q. ANTY

DATE DE PUBLICATION : 08 OCT. 2026

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*